

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 février 2023

**RESSOURCES ET MOYENS
ÉCONOMIE
INTERCOMMUNALITÉ
NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Ressources humaines - Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2022

Nom	Prénom	Mandat électif – Ville de Voreppe	Montant brut De l'indemnité 2022	Mandat électif – Pays Voironnais	Montant brut de l'indemnité 2022	Autres fonctions électives	Montant brut de l'indemnité 2022
REMOND	Luc	Maire	25 668,06 €	Vice-Président	16 716,36 €	SMMAG	4 432,20 €
BENVENUTO	Nadine	Maire adjoint	7 123,44 €				
CARRARA	Christine	Maire adjoint	7 123,44 €				
DELESTRE	Jean-Claude	Maire adjoint	7 123,44 €				
GERIN	Anne	Maire adjoint	7 123,44 €				
GOY	Olivier	Maire adjoint	7 123,44 €	Conseiller communautaire	8 358,12 €		
GUSSY	Jérôme	Maire adjoint	7 123,44 €				
PLATEL	Anne	Maire adjoint	7 123,44 €				
ALO	Angélique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
ALTHUSER	Olivier	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
BRUYERE	Cyril	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CANOSSINI	Jean-Claude	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CARBONARI	Sandrine	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CHOUVELLON	Louise	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DENIS	Nadège	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DESCOURS	Marc	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DEVEAUX	Monique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
FROLET	Cécile	Conseiller sur mandat	565,08 €				
GODARD	Laurent	Conseiller sur mandat	565,08 €				
ICHBA	Salima	Conseiller sur mandat	565,08 €				
JAUBERT	Pascal	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
LACOSTE	Lucas	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
LAFFARGUE	Dominique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
MAGNIN	Danièle	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
MAURICE	Nadjia	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
PÊTRE	Charly	Conseiller municipal délégué	5 709,77 €				
PUYGRENIER	Damien	Conseiller sur mandat	565,08 €				
SENTIS	Fabienne	Conseiller sur mandat	565,08 €				
SOUBEYROUX	Jean-Louis	Conseiller municipal délégué	3 028,33 €	Conseiller communautaire	8 358,12 €		

Obligation introduite par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de présenter un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant l'examen du vote du budget

Finances

BP 2023 / Budget principal de la Ville

Les grands équilibres des dépenses

INTITULE CHAPITRE		CHAPITRE	BP 2023
ORDRE	Virement à la section d'investissement	023	655 000
	Opération ordre transfert entre sections	042	450 000
DÉPENSES D'ORDRE			1 105 000
REEL	Charges à caractère général	011	3 921 050
	Dépenses de personnel	012	8 300 000
	Atténuations de produits	014	50 000
	Dépenses imprévues	022	100 000
	Autres charges de gestion courante	65	1 544 600
	Charges financières	66	170 000
	Charges exceptionnelles	67	211 050
DÉPENSES RÉELLES			14 296 700
TOTAL DÉPENSES			15 401 700

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses courantes)	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Achats (fournitures, fluides, alimentation...)	1 414 287	1 424 922	1 526 450
Services extérieurs (contrat de maintenance, prestation de services, assurances...)	1 459 368	1 473 360	1 584 650
Autres services extérieurs (animation, personnel extérieur, réception...)	851 449	776 826	749 350
Impôts et taxes	58 650	51 760	60 600

Evolution par rapport au BP 2022

Les charges à caractère général évoluent de + 194 K€ (soit 5,21 %) de BP à BP. Cette hausse est liée :

- à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie (enveloppe de 653 000 €, en hausse de + 9 %). Des efforts permettent toutefois de limiter cette hausse, au travers de la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public nocturne (- 48 000 €) et de la mutualisation de certains équipements dans le cadre du plan de sobriété énergétique (- 20 000 €) ;
- aux dépenses nouvelles telles que le Festival Stravinski (15 000 €)

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

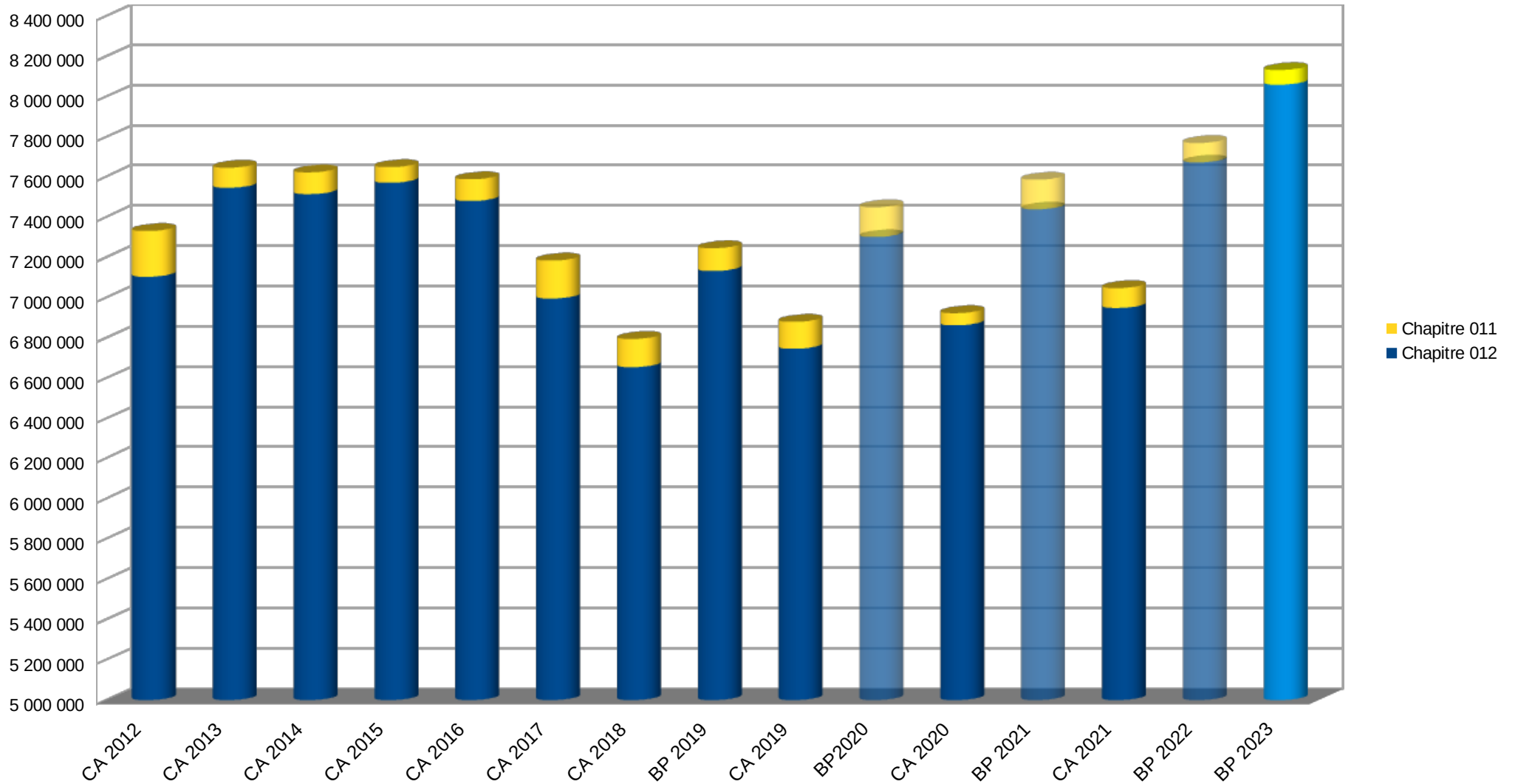
	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses c	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Dépenses de personnel	7 753 620	7 938 900	8 300 000

Evolution par rapport au BP 2022

La masse salariale évolue de +361K€ (soit 4,55%) de BP à BP. Cette hausse est liée :

- À des augmentations réglementaires :
 - Glissement vieillesse technicité, avancements de grades et promotions ;
 - Augmentation du SMIC
 - Augmentation du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2022
 - Participations employeurs à la prévoyance et à la mutuelle
- À une revalorisation du régime indemnitaire.

Dépenses ressources humaines Masse salariale directe (012) et indirecte (011)



NB : Masse salariale net hors frais refacturés

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses courantes)	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Dépenses de personnel	7 753 620	7 938 900	8 300 000
Atténuations de produits (FPIC/SRU*)	40 101	40 101	50 000

Evolution par rapport au BP 2022

La contribution au fonds de péréquation (FPIC) est estimée à 50 000 €.

Son montant peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution des écarts à la moyenne du territoire sur certains indices financiers, ainsi qu'en fonction de la délibération qui sera prise par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais quant à sa répartition.

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses courantes)	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Dépenses de personnel	7 753 620	7 938 900	8 300 000
Atténuations de produits (FPIC/SRU)	40 101	40 101	50 000
Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000

Evolution par rapport au BP 2022

Maintien du niveau de dépenses imprévues

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Autres charges de gestion courante (charges diverses et redevances)	1 473 555	1 484 919	1 544 600
Indemnités des élus	137 400	137 400	137 400
SDIS	234 000	234 000	252 600
CCAS	687 875	706 509	783 200
Subventions aux associations	402 690	387 090	307 050
Autres	11 590	19 920	64 350

Evolution par rapport au BP 2022

Les charges de gestion courante évoluent de + 60 K€ (soit 4 %) de BP à BP.

- Les subventions aux associations sont constituées :
 - D'une enveloppe annuelle de 19 000 € répartie entre le soutien au fonctionnement et aux projets des associations. Celle-ci est maintenue par rapport à l'exercice 2022. Le reversement pour les temps d'accueils périscolaires (42 K€) sont désormais affectés dans « autres » ;
 - D'une enveloppe de 160 K€ auprès de la MJC. Celle-ci est en baisse d'environ - 40 K€ (convention d'objectif).
 - De la subvention auprès de l'amicale du personnel (32 000 €), maintenue au même niveau que le BP22
- La subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale (CCAS) connaît quant à elle une évolution de + 76 650 €. Un effet de ciseau est anticipé sur l'établissement (hausse de plusieurs postes de dépenses (hausse de la masse salariale du fait de la revalorisation du point d'indice, indemnités complémentaires de marchés publics...) et baisse des recettes (fin du cofinancement du poste de conseiller numérique par exemple)).
- La participation au service d'incendie et de secours (SDIS) évolue également au vu du réalisé 2022 et de l'inflation (+ 6 %). Elle s'élève à 252 563 € contre 234 000 € au BP 2022.
- En dehors des subventions et participations diverses versées, les autres charges de gestion courante sont composées principalement des indemnités et frais des élus, de redevances et charges diverses. Ces dépenses sont figées. Toutefois, hausse de

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses courantes)	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Dépenses de personnel	7 753 620	7 938 900	8 300 000
Atténuations de produits (FPIC/SRU)	40 101	40 101	50 000
Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000
Autres charges de gestion courante (charges diverses et redevances)	1 473 555	1 484 919	1 544 600
Charges financières (intérêts d'emprunts..)	145 270	169 500	170 000

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (dépenses courantes)	3 783 754	3 726 868	3 921 050
Dépenses de personnel	7 753 620	7 938 900	8 300 000
Atténuations de produits	40 101	40 101	50 000
Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000
Autres charges de gestion courante (charges diverses et redevances)	1 473 555	1 484 919	1 544 600
Charges financières (intérêts d'emprunts..)	145 270	169 500	170 000
Charges exceptionnelles	193 400	168 747	211 050
Dotations provisions	0	0	0

Evolution par rapport au BP 2022

La hausse des dépenses exceptionnelles est exclusivement liée à l'évolution prévisionnelle de la subvention d'équilibre du cinéma qui serait de 197 K€ en 2023 contre 161 K€ en 2022.

Les grands équilibres des recettes

INTITULE CHAPITRE		CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	042	21 015	22 500	60 000
RECETTES D'ORDRE			21 015	22 500	60 000
REEL	Atténuations de charges	013	21 930	18 000	0
	Produits des services	70	1 177 775	1 107 805	1 154 500
	Impôts et taxes	73	11 393 363	10 980 313	11 544 000
	Dotations et participations	74	994 229	1 601 117	1 657 800
	Autres produits de gestion courante	75	379 670	389 300	379 500
	Produits financiers	76	0	0	0
	Produits exceptionnels	77	0	0	5 900
	Reprise de provisions	78	0	600 000	600 000
RECETTES REELLES			13 966 967	14 696 535	15 341 700
TOTAL RECETTES			13 987 982	14 719 035	15 401 700

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges*	21 930	18 000	0

Evolution par rapport au BP 2022

Pas de prévision...

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges	21 930	18 000	
Produits des services	1 177 775	1 107 805	1 154 500
Restauration scolaire	418 500	395 000	388 000
Crèche	210 000	205 000	205 000
Reversement CCAS	262 700	268 700	283 000
École de musique	80 000	73 000	75 000
Piscine	40 000	40 000	45 000
Autres	166 575	126 105	158 500

Evolution par rapport au BP 2022

La tarification pour le budget primitif 2023 est figée pour l'ensemble des services municipaux. Le produit des services évolue exclusivement du fait de l'évolution du nombre d'utilisateurs, du quotient familial moyen et de la refacturation d'agents municipaux.

- Restauration scolaire : tarif moyen à 5,16 € (baisse du QF), prévision de 75 000 repas (stable) ;
- Crèche : maintien de la fréquentation ;
- Mise à disposition de personnel au CCAS + 14 k€
- Autres : Mise à disposition de personnel / DSP 43 k€, occupation des locaux DSP 15 k€, redevance d'occupation 22 k€, frais de gestion CAP 30 k€ et VER 20 k€

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges	21 930	18 000	0
Produits des services	1 177 775	1 107 805	1 154 500
Impôts et taxes	11 393 363	10 980 313	11 544 000
Impôts locaux	5 637 000	5 239 000	5 810 000
Reversement CAPV	5 107 863	5 107 813	5 053 500
Autres	648 500	633 500	680 500

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 67,46 %

Evolution par rapport au BP 2022

La fiscalité (chapitre 73) représente la majeure partie des recettes de fonctionnement de la ville (11,5 M€). Ces produits intègrent sur 2023 deux phénomènes : un maintien des taux d'imposition et une hypothèse d'évolution des bases fiscales conformes à l'inflation n'intégrant pas, dans l'immédiat, l'élargissement de l'assiette fiscale non notifiée à ce jour.

Cette hypothèse d'évolution est également intégrée aux allocations compensatrices de foncier bâti versées par l'État.

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges	21 930	18 000	0
Produits des services	1 177 775	1 107 805	1 154 500
Impôts et taxes	11 393 363	10 980 313	11 544 000
Subventions et participations	994 229	1 601 117	1 657 800
DGF et autres dotations d'État	335 000	899 000	979 000
CAF	533 009	529 309	598 550
Département et Région	59 220	57 619	55 950
Autres	67 000	115 189	24 300

Evolution par rapport au BP 2022

Le premier financeur de la ville est l'État avec le versement :

- de la Dotation de Solidarité Rurale (135 K€) ;
- de la compensation de la TVA (30 K€) ;
- des allocations de compensation des exonérations de foncier bâti, indexées pour leur part sur l'inflation (+ 7 %, pour un montant de 800 K€)
- du Fond d'amorçage pour le périscolaire (42 K€)

Vient ensuite la Caisse d'allocations familiales (CAF), avec, entre-autres un versement de 486 K€ pour la crèche et 78 K€ de bonus territoire (DSP IFAC).

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges*	21 930	18 000	0
Produits des services	1 177 775	1 107 805	1 154 500
Impôts et taxes	11 393 363	10 980 313	11 544 000
Subventions et participations	994 229	1 601 117	1 657 800
Autres produits de gestion courante (loyers)	379 670	389 300	379 500

Evolution par rapport au BP 2022

Les produits de gestion courante sont constitués principalement des loyers perçus sur les propriétés bâties de la ville (logements dans les écoles et parc privé), notamment du bail convenu avec la Gendarmerie nationale et La Poste (environ 210 K€).

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Atténuations de charges*	21 930	18 000	0
Produits des services	1 177 775	1 107 805	1 154 500
Impôts et taxes	11 393 363	10 980 313	11 544 000
Subventions et participations	994 229	1 601 117	1 657 800
Autres produits de gestion courante (loyers)	379 670	389 300	379 500
Produits financiers	0	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0	5 900
Reprise de provisions	0	600 000	600 000

Evolution par rapport au BP 2022

- Une reprise de provision constituée en 2019 est reconduite pour l'opération de portage « Hôtel de la Gare » (600 000 €) auprès de l'Établissement public foncier (EPFL).
- Environ 6 000 € de cession de véhicule sont également prévus au budget primitif.

Finances – BP 2023 Fonctionnement

Budget de la Ville - Synthèse

		BP 2022	BP 2023
DÉPENSES	Charges générales	3 726 868 €	3 921 050 €
	Masse salariale	7 938 900 €	8 300 000 €
	FPIC	40 101 €	50 000 €
	Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €
	Charges courantes	1 484 919 €	1 544 600 €
	Intérêts de la dette	169 500 €	170 000 €
	Dépenses exceptionnelles	168 747 €	211 050 €
	DÉPENSES RÉELLES	13 629 035 €	14 296 700 €
	Virement à l'investissement	720 000 €	655 000 €
	Amortissement	370 000 €	450 000 €
TOTAL DÉPENSES	14 719 035 €	15 401 700 €	

		BP 2022	BP 2023
RECETTES	Atténuation de produits	18 000 €	0 €
	Produit des services	1 107 805 €	1 154 500 €
	Impôts et taxes	10 980 313 €	11 544 000 €
	Dotations et participations	1 601 117 €	1 657 800 €
	Recettes courantes	389 300 €	379 500 €
	Cession	0 €	5 900 €
	Reprise de provision	600 000 €	600 000 €
	RECETTES RÉELLES	14 696 535 €	15 341 700 €
	Quote part de subvention	22 500 €	60 000 €
	TOTAL RECETTES	14 719 035 €	15 401 700 €

ÉPARGNES	GESTION	1 237 000 €	1 215 000 €
	BRUTE	1 067 500 €	1 045 000 €
	NETTE	165 500 €	135 000 €

INTITULE CHAPITRE		CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	040	22 500	60 000
REEL	Immobilisations incorporelles	20	22 000	35 000
	Subventions d'équipement	204	5 000	95 000
	Immobilisation corporelles	21	1 844 500	2 079 305
	Immobilisations en cours	23	1 299 000	2 501 560
	Reversement taxe d'aménagement	10	775 000	698 830
	Remboursement capital de la dette	16	902 000	910 000
	Dépenses imprévues	020	50 000	50 000
	Opérations pour compte de tiers	45	180 000	0
TOTAL DÉPENSES			5 100 000	6 429 695

INTITULE CHAPITRE		CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Virement de la section de fonctionnement	021	720 000	655 000
	Opération ordre transfert entre sections	040	370 000	450 000
REEL	Subventions d'équipement	13	1 004 000	79 980
	Emprunt d'équilibre	16	1 275 000	3 328 775
	FCTVA	10	291 000	399 850
	Taxe d'aménagement	10	50 000	50 350
	Opérations pour compte de tiers	45	180 000	0
	Cessions	024	1 210 000	1 465 740
TOTAL RECETTES			5 100 000	6 429 695

		BP 2022	BP 2023
HORS PPI	DÉPENSES	2 104 500 €	1 902 300 €
	RECETTES	2 315 000 €	4 889 021 €
		4 419 500 €	6 791 321 €
PPI	DÉPENSES	2 995 500 €	4 527 395 €
	RECETTES	2 785 000 €	1 540 674 €
		5 780 500 €	6 068 069 €
TOTAL DEP.		5 100 000 €	6 429 695 €
TOTAL REC.		5 100 000 €	6 429 695 €

L'augmentation des dépenses du PPI de BP à BP s'explique par la non réalisation de certaines opérations sur 2022, parmi lesquelles :

- Reversements CAPV (1 M€)
- Pôles d'échange (460 K€)
- Réseau Chapays (321 K€)
- ...

Rappel tableau PPI présenté au débat d'orientation budgétaire

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ACCESSIBILITÉ	150 000 €	79 500 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
ALSH CENTRE AÉRÉ	50 000 €	0 €	1 000 000 €	1 450 000 €	0 €		
INVEST. HORS PPI	980 000 €	873 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
BOURG VIEUX	290 000 €						
CENTRE BOURG		250 000 €	1 250 000 €	700 000 €			
CHAPAYS	455 000 €	70 000 €		200 000 €	170 000 €	1 200 000 €	
DEBELLE	4 413 000 €	197 000 €					
ÉGLISES			530 000 €	400 000 €			
GENDARMERIE		50 000 €	900 000 €	600 000 €			
ENTRETIEN PATRIMOINE	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €
PEM GARES	460 000 €		120 000 €				
PLD PAVE		580 000 €	240 000 €				
TAXE AMÉNAGEMENT CAPV	670 000 €	69 500 €	670 000 €				
VIDÉOPROTECTION	210 537 €						
Total dépenses programme	8 228 537 €	2 719 000 €	6 110 000 €	4 750 000 €	1 570 000 €	2 450 000 €	1 250 000 €
Total recettes programme	1 905 119 €	1 160 821 €	2 794 824 €	954 641 €	914 878 €	746 382 €	229 656 €
Coût net	6 323 418 €	1 558 179 €	3 315 176 €	3 795 359 €	655 122 €	1 703 618 €	1 020 344 €

Finances
BP 2023 / Budget annexe cinéma Le CAP

POINTS MARQUANTS

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	271 802 €	292 720 €
<i>Amortissements</i>	82 000 €	84 080 €
TOTAL DÉPENSES	353 802 €	376 800 €

La structure de ce budget évolue peu.

Il s'équilibre par la tarification sur les usagers (125 K€), complété d'une subvention du budget principal (en augmentation de + 33,5 K€) et du CNC (10 K€).

	BP 2022	BP 2023
RECETTES RÉELLES	308 102 €	331 300 €
<i>Quote part subvention</i>	45 700 €	45 500 €
TOTAL RECETTES	353 802 €	376 800 €

Les principales dépenses sont les Ressources Humaines pour 147 000 € avec 2,8 équivalents temps plein (ETP), la location des films pour 56 000 € et l'énergie pour 22 000 €.

ÉPARGNE DE GESTION	38 690 €	40 880 €
ÉPARGNE BRUTE	36 300 €	38 580 €
ÉPARGNE NETTE	26 600 €	28 580 €

Financement des dépenses D'équipement brutes	28 950 €	
Subventions	0 €	0,00 %
Cessions	0 €	0,00 %
Épargne nette	28 580 €	98,72 %
FCTVA	370 €	1,28 %
Taxe d'aménagement	0 €	0,00 %
Emprunt d'équilibre	0 €	0,00 %

Finances

BP 2023 / Budget annexe Voreppe Énergies Renouvelables

Le réseau « Centre ville »

Une chaudière bois de 2 200 Kw

La chaudière bois de l'OPAC de 500 Kw

Les chaudières gaz de l'OPAC et de Pluralis 3 000 Kw (secours et pointes)



Longueur de **6,5 km**, il dessert 35 sous-stations

Puissance souscrite de **7 400 Kw** pour une consommation de **9 500 Mwh**

(dont le bâtiment AIH gare livré en septembre 2023)

Le réseau « des Bannettes »

Une chaudière bois, de 500 Kw

Une centrale solaire thermique de 100 Kw

Les chaudières gaz de la piscine (secours et pointes)

Les chaudières gaz 2 x 800 Kw Avenue Chapays



Longueur de **1,3 km**, il dessert 13 sous-stations

Puissance souscrite de **1 770 Kw** pour une consommation de **2 100 Mwh**

(dont le bâtiment « Vert Parc » livré en mars 2023)

POINTS MARQUANTS

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	900 000 €	1 012 000 €
<i>Amortissements</i>	233 600 €	252 600 €
<i>Virement investissement</i>	118 400 €	132 400 €
TOTAL DÉPENSES	1 252 000 €	1 397 000 €
RECETTES RÉELLES	1 172 000 €	1 248 000 €
<i>Quote part subvention</i>	80 000 €	149 000 €
TOTAL RECETTES	1 252 000 €	1 397 000 €
ÉPARGNE DE GESTION	370 000 €	329 000 €
ÉPARGNE BRUTE	272 000 €	236 000 €
ÉPARGNE NETTE	61 000 €	21 000 €

En 2023, les deux réseaux devraient facturer à la fois les abonnements (selon la puissance souscrite) et la consommation (énergie vendue) pour une recette totale de 1 248 000 €

Les dépenses des réseaux devraient s'élever à :

- 842 k€ pour l'achat d'énergie (bois, gaz) et prestation de service (entretien, exploitation),
- 252 k€ pour le paiement des amortissements
- 20 k€ pour le remboursement des frais de gestion à la ville
- 56 k€ de taxes diverses (CFE...)

POINTS MARQUANTS

Financement des dépenses D'équipement brutes	271 000 €	
Subventions	0 €	0,00 %
Cessions	0 €	0,00 %
Épargne nette	21 000 €	7,75 %
FCTVA	0 €	0,00 %
Taxe d'aménagement	0 €	0,00 %
Emprunt d'équilibre	250 000 €	92,25 %

La régie a engagé la réalisation du schéma directeur qui permettra, entre autres, de définir les futurs investissements, notamment la création sur le premier réseau d'une centrale solaire thermique (études en cours avec l'INES)

Pour le réseau, les dépenses seront consacrées sur l'extension du réseau 1 et la construction solaire (120 000 € financés en partie par emprunt).

Ressources Humaines - Convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe et organismes associés

- Signature de la convention annuelle entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel obligatoire
- Versement de la subvention 2023 = **32 000 €**
- Rappel :
 - 2019 : 32 000 €
 - 2020 : 32 000 €
 - 2021 : exceptionnellement 0 € (confinements / restrictions des loisirs / voyages pour consignes sanitaires) en accord avec l'Amicale
 - 2022 : 32 000 €

- Marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires passé par le CDG38 suite à la résiliation unilatérale par l'assureur actuel AXA pour déséquilibre financier au 1^{er} janvier 2023
- Attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP
- Durée : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Risques garantis (agents CNRACL) et conditions financières :

- Décès (sans franchise) 0,23%
- Longue maladie, maladie longue durée (sans franchise) 2,04%
- Accident de travail et maladies professionnelles (sans franchise) 1,23%
- Frais du CDG38 : 0,12 % de la masse salariale
 - **Soit environ 116 000 € (65 000 € en 2021)**

Ressources humaines – Convention d'adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

- La collectivité traite les dossiers de retraite des agents CNRACL et les fait valider et/ou compléter par le CDG38 avant transmission dématérialisée à la CNRACL
- Mission facultative du CDG38 en matière de retraite et d'invalidité des agents CNRACL
- Délibération du Conseil d'administration : mise en place des modalités de conventionnement et tarification des prestations (de 125 à 500 € selon la complexité du dossier)

➤ Pôle Direction générale – Police municipale

Dans le cadre d'une mutation :

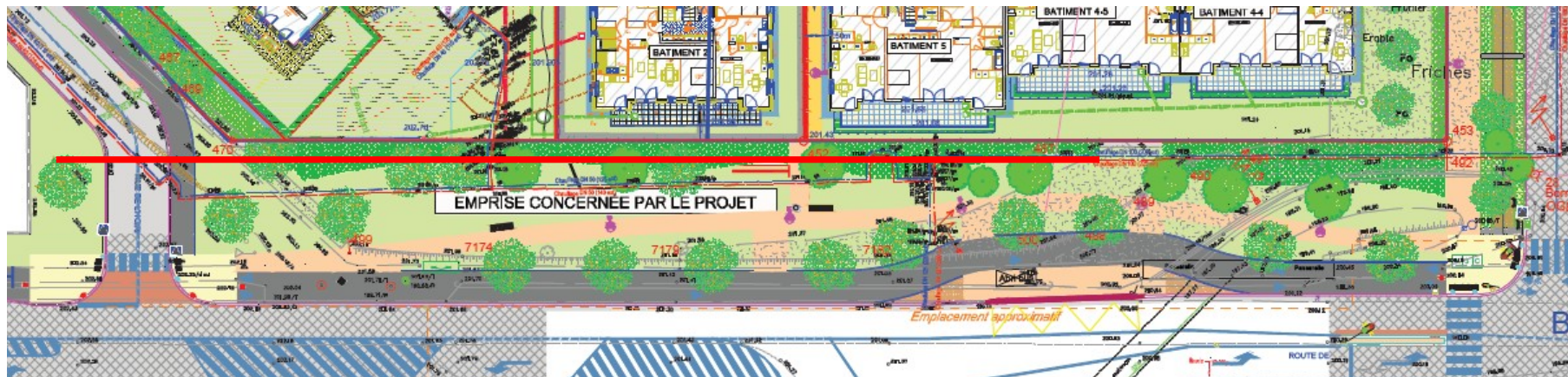
- Création d'un poste titulaire de Brigadier chef principal de police municipale à temps complet
- Proposition de suppression d'un poste de Gardien-Brigadier à temps complet après avis du CST

- Convention d'indemnisation d'un montant de 3 000 €

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ**

- **Transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis qui fera l'objet d'une réitération par acte authentique :**
 - Rétrocession de 7 parcelles d'assise de l'allée des Maires, de la rue de l'Hoirie et des abords de la RD1075 par la SEMCODA pour un total de 1 355 m² ;
 - Rétrocession de la parcelle BH1016 de 407m² par la CAPV ;
 - Rétrocession de 2 parcelles du terrain d'assiette d'une zone du PAV par le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Domaine de l'Hoirie » pour un total de 40 m².

- **Frais d'acte à la charge de l'aménageur**

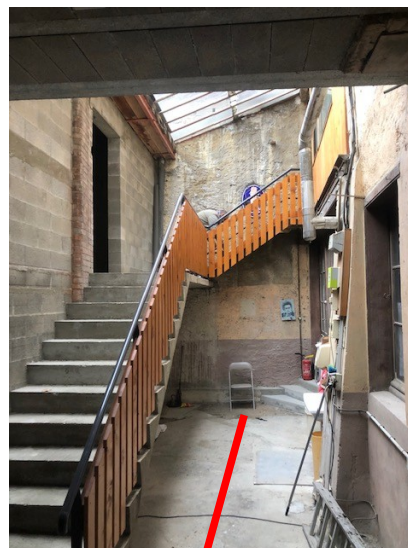
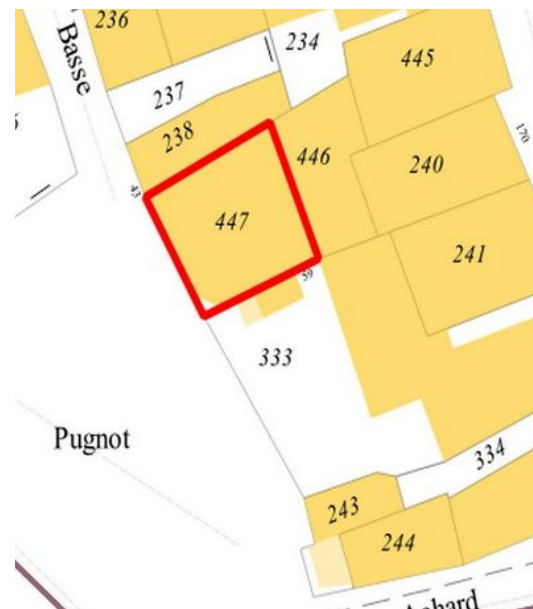


A noter : la limite du domaine public se situe à l'arrière de la haie plantée par l'aménageur.
La bande d'espaces vert de largeur variable est entretenue par la copropriété

Foncier – Redynamisation du Centre Bourg

Phase 2 - Place Armand Pugnot - Acquisition parcelle BK 447

- Projet de redynamisation du Bourg et notamment l'aménagement de la Place Armand Pugnot suite validation en COPIL du pré-programme et du périmètre de réflexion de l'opération
- Acquisition de la parcelle BK447, sise 59 Rue Basse actuellement à la vente à **270 000 €** conforme à l'avis des Domaines
- Parcelle bâtie de 129 m² comprenant 3 lots :
 - Un plateau d'environ 32 m² avec une mezzanine en sous pente d'environ 12 m², un garage de 32 m² et une cave.
 - Un plateau d'environ 47 m² avec une mezzanine en sous pente d'environ 16 m², un garage de 25 m² et une cave.
 - Un garage de 20 m² et une cave.



Servitude de passage réciproque
entre BK 447 & 446

Espace public – Dénomination de nouvelle place – Intersection avenue Chapays et rue de l'Echillon

Dénomination de la placette publique à l'intersection de l'avenue Chapays et de la rue de l'Echillon.

« Place Geneviève de Gaulle-Anthonioz »

née le 25/10/1920 et décédée le 15/02/2002.

Elle fut une résistante française, déportée de juillet 1943 à avril 1945, puis militante des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté.

(Choix issu du sondage Politéia en septembre 2022)



Espace public – Approbation de l’avant-projet des ouvrages d’art – Route de Chalais, Chemin de Pré Boulat et rue Victor Cassien

➤ Rappel :

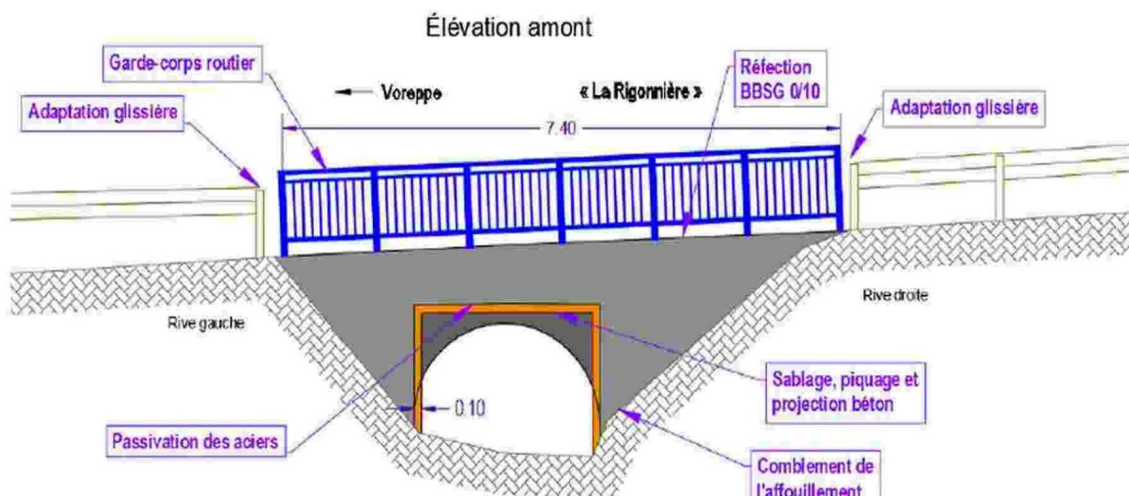
- 2018 : réalisation d’un diagnostic de l’ensemble des OA du territoire
- 2020 - 2022 : Travaux de remplacement de la passerelle de la Pouponnière et travaux de confortement des murs de soutènement route de Raçin et rue Hector Berlioz
- CM du 08/03/2022 : engagement opération pour confortement de 5 ponts : études de Maîtrise d’œuvre + diagnostic global sur les 5 ponts avec rendu AVP

➤ A noter :

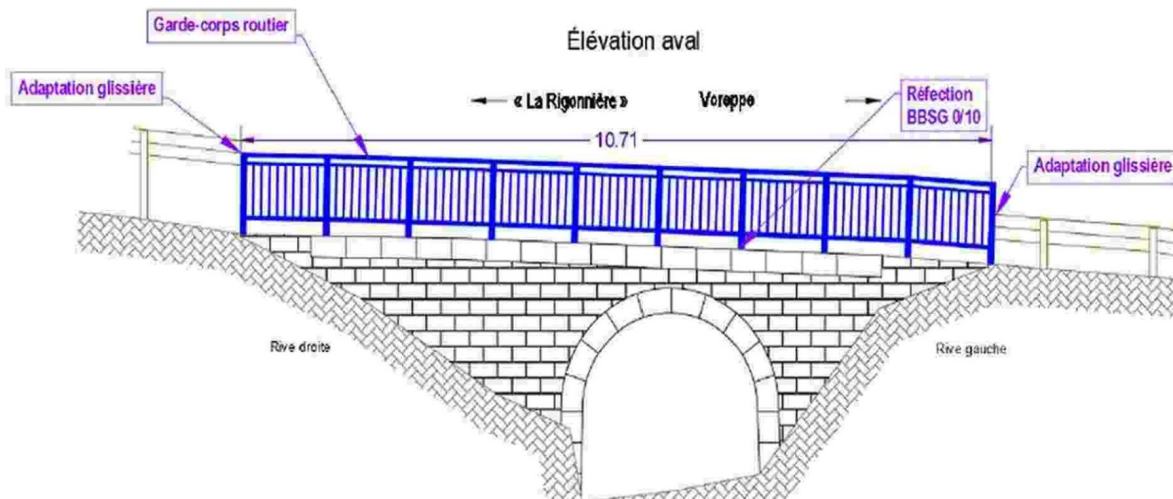
- Un des ponts étudié est de la compétence du Département.
- Un des ponts se situe entre Voreppe et la Sure en chartreuse (chemin du gigot) : nécessité d’échanger avec les élus de la Sure et d’établir une convention de Maîtrise d’Ouvrage Unique : sera traité en 2024.
- Avants projets pour les **3 ponts** qui seront traités en 2023.

Espace public – Approbation de l'avant-projet des ouvrages d'art – Route de Chalais, Chemin de Pré Boulat et rue Victor Cassien

➤ Pont Route de Chalais



Vue des interventions sur l'ouvrage en partie amont (sans échelle)



Vue des interventions sur l'ouvrage en partie aval (sans échelle)



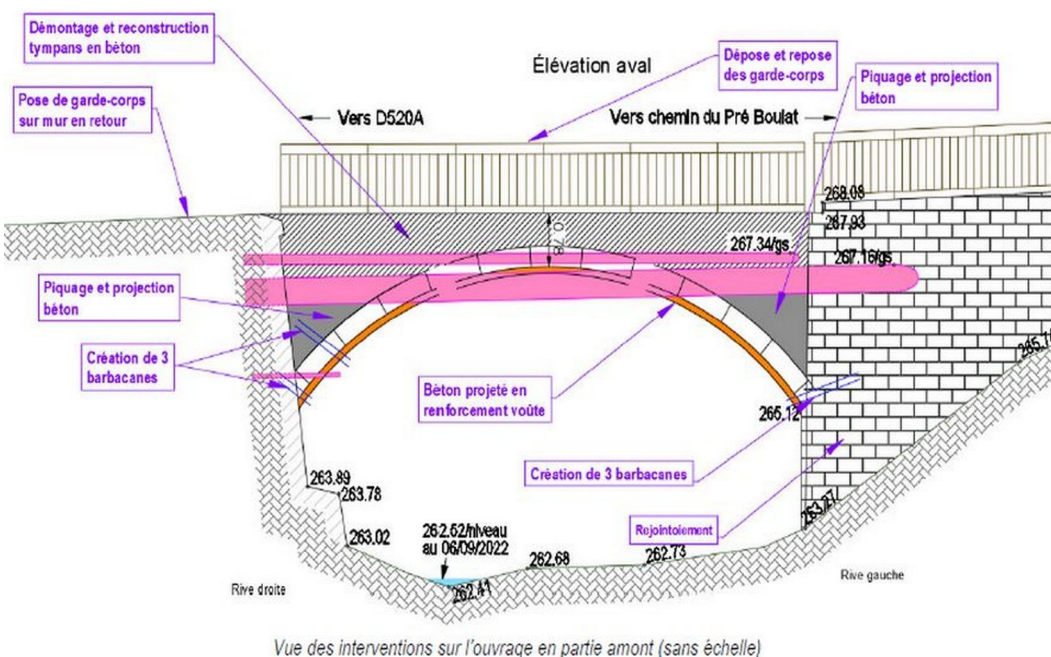
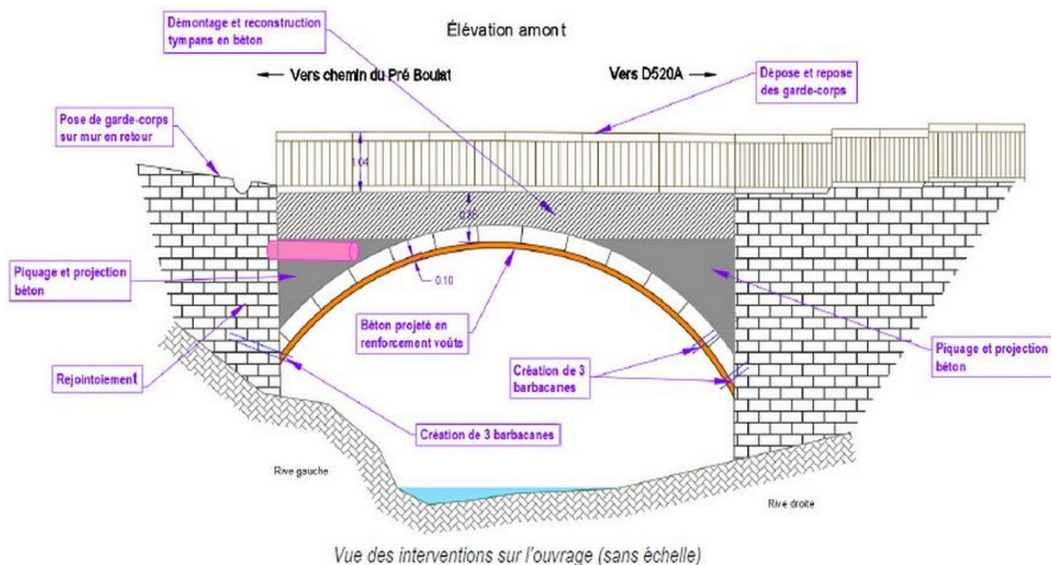
Chiffrage HT

- Maîtrise d'œuvre : 5 505,00 €
- Études complémentaires : 3 131,33 €
- Travaux : 40 625,00 €

TOTAL 49 261, 33 €

Espace public – Approbation de l’avant-projet des ouvrages d’art – Route de Chalais, Chemin de Pré Boulat et rue Victor Cassien

➤ Pont chemin de Pré Boulat :



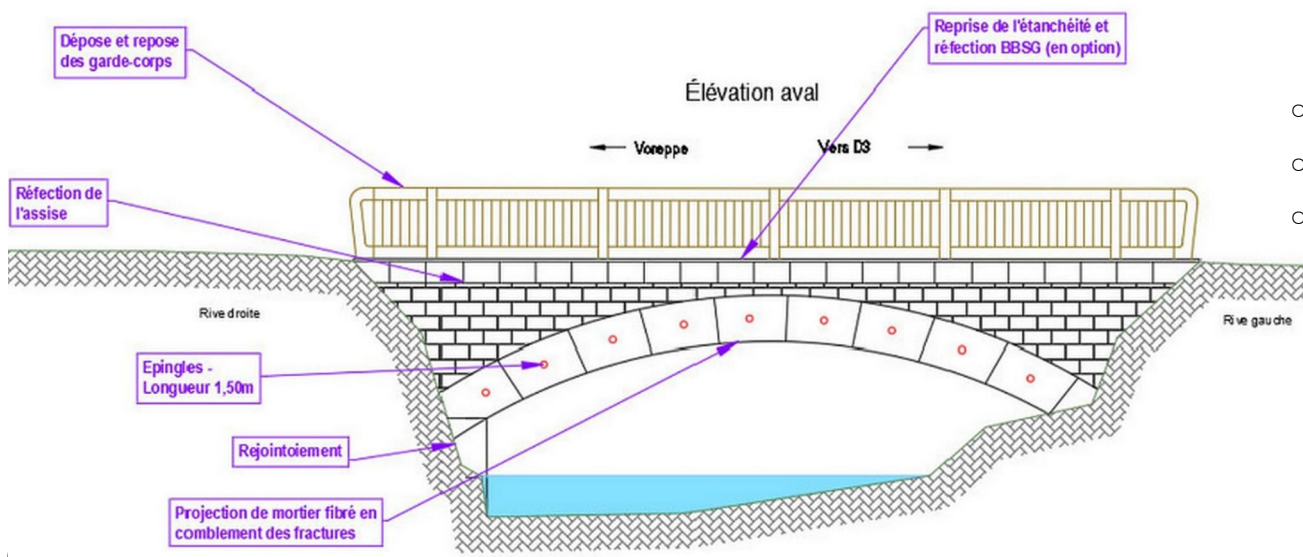
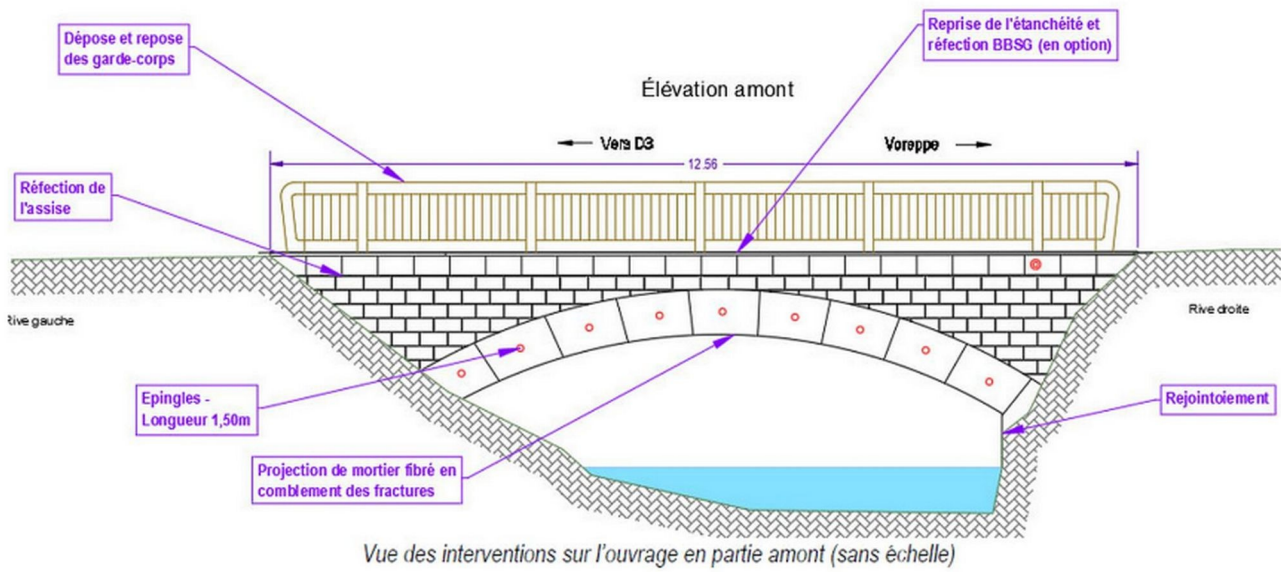
Chiffrage HT :

- Maîtrise d'œuvre : 6 330,00 €
- Études complémentaires 3 131,33 €
- Travaux : 92 500,00 €

TOTAL : 102 011, 33 €

Espace public – Approbation de l’avant-projet des ouvrages d’art – Route de Chalais, Chemin de Pré Boulat et rue Victor Cassien

➤ Pont Victor Cassien :



Chiffrage HT :

- Maîtrise d’œuvre : 5 505,00 €
- Études complémentaires : 3 131,33 €
- Travaux : 58 190,00 €

TOTAL : 66 826,33 €

Espace public – Aménagement Enfouissement des réseaux secs Opération Chapays – Champ de la Cour

➤ Rappel :

- Délibération octobre 2020 : opération d'enfouissement des réseaux secteur Chapays Champs de la Cour / maîtrise d'ouvrage TE 38, Participation prévisionnelle Ville : 352 758 € TTC prise en charge par la CAPV
- Délibération décembre 2021 : enfouissement des réseaux secs – projet de travaux et plan de financement – 1ère tranche de travaux - périmètre rue de l'Échaillon et placette, Participation de la Ville actualisée à **43 781 € TTC**

➤ Au vu des avancées des études, TE 38 a actualisé le plan de financement pour la 2ème tranche de travaux, à savoir Avenue Chapays bas, qui sera réalisée en 2023 :

- Participation Ville : **232 345 € TTC** :
 - Réseau électricité : 183 956 € (dont 14 404 € participation de TE 38)
 - Réseau Télécom : 48 389 € (dont 4 621€ participation de TE 38)
- Lancement des travaux par TE38

Espace public – Intercommunalité – CAPV – Approbation de la convention relative à l'exercice de la compétence GEPV

- Loi 03/08/2018 : Mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes
- Depuis 2020 = Signature d'une convention de prestations de services entre les communes et la CAPV pour certaines missions de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- **Objet de la convention :**
 - Préciser les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de cette compétence
 - Rappeler que les charges d'investissement sont supportées par la CAPV et que les charges de fonctionnement par les deux entités
- **Modalités financières :**
 - Rémunération forfaitaire annuelle de **54 907 €**

**CULTURE
ANIMATION
SPORT
ASSOCIATIONS
RELATIONS
INTERNATIONALES**

Culture - Cinéma – Création d'un tarif privé pour mise à disposition du cinéma et d'un projectionniste et revalorisation de tarif associatif

	Structures privées	Associations ou collectivités CAPV	<i>Associations ou collectivités CAPV Ancien tarif</i>
Soirée ou 1/2 journée	500 € TTC	250 € TTC	235 € TTC
Journée complète	1000 € TTC	500 € TTC	470 € TTC

- Pour les associations :
 - L'augmentation est liée au taux d'inflation de 2022, soit 6,2 %.
 - La prestation comprend l'accueil, la projection et les micros pour un débat. Les entrées sont gratuites pour les spectateurs.
- Pour les privés :
 - Le tarif correspond à 100 places de 5 € soit un minimum garanti correspondant à environ 60 % d'occupation des sièges de la grande salle. Le minimum garanti de 100 % serait de 830 € (166 places à 5 €).
 - La prestation comprend l'accueil, la projection et les micros pour un débat. Les entrées sont gratuites pour les spectateurs.
- Mise en place dès le 13 février 2023, sous réserve de disponibilité et de validation du projet culture

- Convention de partenariat regroupant les villes de :
Moirans, d'Eybens, Allevard, Saint-Egrève, Voreppe, La Mure, Pontcharra
et
le SIM Jean Wiéner, l'Ensemble Musical Crollois, l'espace Fernand Veyret et le
Centre musical Accords.

- Objectif :
 - Définir les conditions dans lesquelles les partenaires nommés collaboreront à la mise en place du projet pédagogique nommé **TUTI'S TROMBONE** qui aura lieu le samedi 18 mars 2023 à la Vence Scène sur la commune Saint-Egrève.

ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE ET JEUNESSE

- La participation financière de la ville est de 35 € par élève scolarisé dans un établissement de type MFR. Sont concernés :
 - **La maison familiale rurale de Vif** pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.
 - **La maison familiale rurale de Coublevie** pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.
 - **La maison familiale rurale de Chatte** pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.
 - **L'espace de formation des métiers de l'artisanat** pour 2 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement.

- Pour les associations la participation est calculée en fonction du montant et des missions :
 - **Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)** sollicitent la collectivité pour leurs actions bénévoles dans les écoles de Voreppe, soit **105 €**.
 - **L'association sportive du lycée Édouard Herriot** demande une participation pour les aider au financement de leurs projets, soit **50 €**.
 - **L'Association Loisirs Pluriel Portes des Alpes** pour 2 élèves en situation de handicap de Voreppe accueillis dans leur établissement, soit **400 €**.

- La participation financière de la ville est de **10 €** par élève versés aux 4 sous des écoles pour mener des actions. Le calcul a été réalisé en fonction du nombre d'enfants scolarisés au 01/10/2022 et sera versé sous réserve de réception du dossier de demande de participation avec le bilan financier.
 - A l'école **Debelle** les effectifs sont de 281 élèves. (194 élèves en élémentaire et 87 élèves en maternelle) Il est proposé d'attribuer la somme de **2 810 €**.
 - A l'école **Achard** les effectifs sont de 203 élèves. (136 élèves en élémentaire et 67 élèves en maternelle) Il est proposé d'attribuer la somme de **2 030 €**.
 - A l'école **Stendhal** les effectifs sont de 198 élèves. (136 élèves en élémentaire et 62 élèves en maternelle) Il est proposé d'attribuer la somme de **1 980 €**.
 - A l'école **Stravinski** les effectifs sont de 154 élèves. (103 élèves en élémentaire et 51 élèves en maternelle) Il est proposé d'attribuer la somme de **1 540 €**.

SOLIDARITÉS ET PETITE ENFANCE

Petite enfance - Relais Petite Enfance

Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère

Les Relais Petite Enfance peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 1 525 € pour un relais fonctionnant à temps plein.

Cette aide est modulée selon la quotité du temps de fonctionnement, soit pour Voreppe un montant de **1 220 €**, pour un poste à 80 %.

Petite enfance - Crèche - Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère

Les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère après délibération du conseil municipal.

La participation du Département peut s'élever à hauteur de 60 % des dépenses éligibles suivantes :

- Analyse de la pratique en direction des professionnels pour 1 500 €
- Achat de jeux et mobiliers pour 1 524,35 €
- Total de la subvention sollicitée : **3 024,35 €**

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Décision administrative n° 2023-0001 : Tarification des salles festives et salles de réunion au 1^{er} février 2023

SALLES DE REUNIONS	TARIFS 2023	
	Tarif Voreppe	Tarif Hors Voreppe
<i>Roger Salles (75 m²)</i>	Journée : 134 € Demi-journée : 68 €	Journée : 185 € Demi-journée : 93 €
<i>Pierre Rappin (70 m²)</i>	Journée : 125 € Demi-journée : 64 €	Journée : 173 € Demi-journée : 87 €
<i>Mathieu Locatelli (70 m²)</i>	Journée : 125 € Demi-journée : 64 €	Journée : 173 € Demi-journée : 87 €
<i>Volouise (60 m²)</i>	Journée : 108 € Demi-journée : 54 €	Journée : 150 € Demi-journée : 74 €
<i>Xavier Jouvlin (50 m²)</i>	Journée : 90 € Demi-journée : 46 €	Journée : 123 € Demi-journée : 62 €
<i>Salle de danse (Roize – 85 m²)</i>	Journée : 154 € Demi-journée : 76 €	Journée : 210 € Demi-journée : 104 €
<i>Mondragon (20 m²)</i>	Journée : 37 € Demi-journée : 17 €	Journée : 50 € Demi-journée : 24 €

SALLES FESTIVES	TARIFS 2023	
	Tarif Voreppe : Particuliers, Entreprises, CE, Régies de Copropriétés Organismes Publics Partenaires	Tarif Hors Voreppe : Particuliers, Entreprises, CE, Associations non Voreppines, Organismes
<i>Salle du Chevalon (120 m²)</i>	Journée : 270 € (+16 €) Journée suppl : 135 € (+8 €) Demi-Journée : 188 € (+11 €) Réveillon : 507 € (+30 €) (25 et 31 décembre)	Journée : 405 € (+24 €) Journée suppl : 203 € (+12 €) Demi-Journée : 284 € (+17 €) Réveillon : 759 € (+44 €) (25 et 31 décembre)

SALLES FESTIVES	TARIFS 2023	
	Tarif Voreppe : Particuliers, Entreprises, CE, Régies de Copropriétés Organismes Publics Partenaires	Tarif Hors Voreppe : Particuliers, Entreprises, CE, Associations non Voreppines, Organismes
<i>Salle A.Pugnot (170 m²)</i>	Journée : 360 € Journée suppl : 181 € Demi-journée : 252 € Réveillon : 676 € (25 et 31 décembre)	Journée : 540 € Journée suppl : 270 € Demi-journée : 378 € Réveillon : 1 013 € (25 et 31 décembre)
<i>Arrosoir Salle 600 m²</i>	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 1 080 € journée suppl. : 540 € demi-journée : 756 €	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 1 620 € journée suppl. : 810 € Demi-journée : 1 134 €
	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 1 242 € WE 2 jours : 1 863 € WE 3 jours : 2 484 € Réveillon : 2 236 € (25 et 31 décembre)	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 1 863 € WE 2 jours : 2 795 € WE 3 jours : 3 726 € Réveillon : 3 354 € (25 et 31 décembre)
<i>Arrosoir Salle 400 m²</i>	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 720 € journée suppl. : 360 € demi-journée : 504 €	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 1 080 € journée suppl. : 540 € demi-journée : 756 €
	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 828 € WE 2 jours : 1 242 € WE 3 jours : 1 656 € Réveillon : 1 490 € (25 et 31 décembre)	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 1 242 € WE 2 jours : 1 863 € WE 3 jours : 2 484 € Réveillon : 2 236 € (25 et 31 décembre)
<i>Arrosoir Salle 200 m²</i>	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 360 € journée suppl. : 180 € demi-journée : 252 €	<u>Tarifs semaine (lundi au jeudi)</u> journée : 540 € journée suppl. : 270 € demi-journée : 378 €
	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 414 € WE 2 jours : 621 € WE 3 jours : 828 € Réveillon : 745 € (25 et 31 décembre)	<u>Tarifs week-end (vendredi, samedi, dimanche)</u> WE 1 jour : 621 € WE 2 jours : 932 € WE 3 jours : 1 242 € Réveillon : 1 118 € (25 et 31 décembre)
<i>Arrosoir Office Traiteur</i>	Forfait : 55 €	

Décision administrative n° 2023-0002 :

Rétrocession d'une concession au cimetière du Chevalon

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 4ème trimestre 2022

Marchés passés entre le 01/10/2022 et le 31/12/2022

N°	Objet	collectivité	Type de contrat	Type d'opération	Forme de Marché	Titulaire	Montant HT	Instance (CAO/ COMPA)	Date de L'instance	Notification
20221400RT	Maîtrise d'œuvre pour la restauration partielle de l'église romane et l'église Saint Didier	Commune	Marché public	Maîtrise Oeuvre	Ordinaire	PERSPECTIVE PATRIMOINE	79 660,00	COMAPA	27/10/2022	14/11/2022
20221501RT	Piscine Les Bannettes – Vestiaire des associations Lot 1 : Désamiantage	Commune	Marché public	Travaux	Ordinaire	VALGO	20 500,00	COMAPA	10/11/2022	2/12/2022
20221502RT	Piscine Les Bannettes – Vestiaire des associations Lot 2 : Déconstruction	Commune	Marché public	Travaux	Ordinaire	CONVERSO TRAVAUX PUBLICS	34 899,00	COMAPA	10/11/2022	2/12/2022

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 4ème trimestre 2022

Avenants passés entre le 01/10/2022 et le 31/12/2022

N°	Objet de la consultation	collectivité	Type de contrat	titulaire du marché	Montant initial du marché HT	Montant HT avenant	Montants avenants précédents	Montant du marché après avenant HT	% avenants / montant initial	N° avenant	Instance (CAO/COMPA)	Date de l'instance	Date de la notification
2019003F	Exploitation maintenance et renouvellement du réseau de chaleur bois énergie de la Ville de Voreppe	VCB	Marché public	DALKIA France SCA	2 526 477,00	52 780,00	-3 784,00	2 575 473,00	1,94 %	Avenant N° 3	COMAPA	27/10/2022	14/12/2022
20210102VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 2 : Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs	Commune	Marché public	TOUTENVERT	236 018,90	60 152,10	0,00	296 171,00	25,49 %	Avenant N° 1	COMAPA	15/9/2022	19/12/2022
20210104VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 4 : Charpente – Murs et planchers à ossature bois – Couverture – Bardage	Commune	Marché public	STRUCTURE BOIS	640 000,00	2 275,20	19 670,10	661 945,30	3,43 %	Avenant N° 2	COMAPA	15/9/2022	25/10/2022
20210106VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 6 : Menuiseries extérieures bois	Commune	Marché public	PARET	229 170,00	2 070,00		231 240,00	0,90 %	Avenant N° 1	COMAPA	15/9/2022	17/10/2022
20210112VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 12 : Métallerie – Serrurerie	Commune	Marché public	SERALU	102 681,00	5 170,00	3 270,00	111 121,00	8,22 %	Avenant N° 2	COMAPA	15/9/2022	14/11/2022
20210807VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 07 Menuiserie intérieures	Commune	Marché public	CBMA	216 551,44	11 225,56	6 750,00	234 527,00	8,30 %	Avenant N° 2	COMAPA	15/9/2022	25/10/2022
20220601RT	Création d'une chaufferie gaz d'appoint secours pour le réseau de chaleur des Bannettes à Voreppe. Lot 1 terrassement, fondations, génie civil, étanchéité, bardage, serrurerie	VCB	Marché public	CREABAT	117 805,65	-141,00		117 664,65	-0,12 %	Avenant N° 1	COMAPA		20/12/2022

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 4ème trimestre 2022

Conventions signées entre le 01/10/2022 et le 31/12/2022

Objet de la consultation	Objet de la consultation	collectivité	Type de contrat	titulaire du marché	objet de la convention	Montant HT	Instance (CAO/COMPA)	Date de l'instance	Date de la notification
20210104VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 4 : Charpente – Murs et planchers à ossature bois – Couverture – Bardage	Commune	Marché public	STRUCTURE BOIS	Convention hors contrat, imprévisibilité	28 002,35	COMAPA	7/4/2022	20/6/2022
20210106VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 6 : Menuiseries extérieures bois	Commune	Marché public	PARET	Convention hors contrat, imprévisibilité	16 455,86	COMAPA	15/9/2022	17/10/2022
20210112VA	Restructuration du groupe scolaire Debelle - Phase 2b construction école maternelle et réhabilitation restauration Lot 12 : Métallerie – Serrurerie	Commune	Marché public	SERALU	Convention hors contrat, imprévisibilité	17 694,98	COMAPA	7/4/2022	11/7/2022
202021MS00	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la Ville de Voreppe.	Commune	Accord Cadre	SHCB	Convention hors contrat, imprévisibilité	9 800,00 €	COMAPA	10/11/2022	8/12/2022
2019025M	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la crèche de Voreppe	Commune	Accord Cadre	SHCB	Convention hors contrat, imprévisibilité	1 700,00 €	COMAPA	10/11/2022	8/12/2022

Merci pour votre attention